



Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du 13 FEVRIER 2020 à 18h00	Date de convocation : 6 février 2020
--	--------------------------------------

Délibération
N°C2020_32

Membres en exercice :	79
Votants :	68
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0
Abstention :	5

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle HERPE

PRESENTS : Jacques BASCOU, Xavier BELART, Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Catherine BOSSIS, Didier BOUSQUET, Martine CADENA, Claude CODORNIU, Didier CODORNIU, Georges COMBES, Jean-Pierre COURREGES, Marie-Christine DELRIEU, Bernard DEVIC, Christian DURAND, Viviane DURAND, Alain FABRE, Hélène GIMON, Serge FUSTER, Janine GROSBARD ST-LOUP, Guillaume HERAS, Isabelle HERPE, Michel JAMMES, Jean-Claude JULES, Gérard KERFYSER, Louis LABATUT, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Christian LAPALU, Lydie LOIS, Bertrand MALQUIER, Henri MARTIN, Fabienne MARTINAGE, Eric MELLET, Jean-Michel MONIER, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Jacques PAIRO, Jacques POCIELLO, Evelyne RAPINAT, Jean-Luc RIVEL, Edouard ROCHER, Evelyne ROUFFIA, Jeanne-Maryse SEGUI, Guy SIE, Céline SORIANO, Marie-Christine THERON-CHET, Marcel TUBAU, Boris VIVEN

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : Yamina ABED, Didier ALDEBERT, Jean-Paul CESAR, Dominique MARTIN-LAVAL, Rabiye MONTOR, Nicolas SAINTE-CLUQUE, Magali VERGNES, Alain VICO,

<p>EXCUSES : Marie-Noëlle GARBAY, Catherine GOUIRY, Gilles LAUR, Gaëlle PAVAN, Jean-Marc PEREA, Gérard SCHIVARDI</p> <p>EXCUSES EN COURS DE SEANCE : Yamina ABED (jusqu'à la délibération N°C2020_31), Didier ALDEBERT (délibération N°C2020_58), Jacques BLAYA (délibération N°C2020_58), Jean-Paul CESAR (jusqu'à la délibération N°C2020_31), Dominique MARTIN-LAVAL (jusqu'à la délibération N°C2020_43), Sandrine MONTAGNE (jusqu'à la délibération N°C2020_31), Rabiye MONTOR (à partir de la délibération N°C2020_68), Yves PENET (à partir de la délibération N°C2020_68), Nicolas SAINTE-CLUQUE (jusqu'à la délibération N°C2020_33), Hélène SANDRAGNE (jusqu'à la délibération N°C2020_33), Magali VERGNES (délibération N°C2020_54), Alain VICO (jusqu'à la délibération N°C2020_51)</p>	<p>EXCUSES AVEC PROCURATION : Sylvie ALAUX, Yves BASTIE, Marie BAT, Cyrielle BOUISSET, Alain BOUTON, Roger BRUNEL, Robert DEJEAN, Joël HERNANDEZ, Tristan LAMY, Ophélie LE BERRE, Didier MOULY, Eric PARRA, Michel PY, Zohra TEGGOUR</p> <p>PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : Jacques BLAYA (jusqu'à la délibération N°C2020_57 et à partir de la délibération N°C2020-59), Sandrine MONTAGNE (à partir de la délibération N°C2020_32), Yves PENET (jusqu'à la délibération N°C2020_67), Hélène SANDRAGNE (à partir de la délibération N°C2020_34)</p>
---	--

Nomenclature Etat : Domaine de compétences par thèmes - Environnement

OBJET : COOPERATION DECENTRALISEE - BURKINA FASO - Equipements dans les domaines de l'Eau et de l'Assainissement auprès des communes rurales de BEREBA, KOUMBIA et LENA - Approbation de la convention entre le Grand Narbonne et BRL Exploitation

Dans le cadre de la coopération décentralisée, le Grand Narbonne mène, depuis plus de 10 ans, des actions sur les communes rurales de la région de Bobo-Dioulasso au Burkina Faso, dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Les deux opérations précédentes ont été conduites en étroite collaboration avec le partenaire historique burkinabè du Grand Narbonne, l'Association pour le développement des Adductions d'eau potable (ADAE) qui intervient sur les régions du Sud-Ouest, des Hauts Bassins et des Cascades autour de Bobo-Dioulasso.

Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, engage un nouveau programme triennal sur la période 2020 – 2022, dans la région des Hauts Bassins sur les communes rurales de BEREBA, KOUMBIA et LENA, toujours dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

En effet, le Burkina Faso, à l'instar d'autres pays dans le monde, est confronté à la question de de l'accès et de la gestion des services d'eau et d'assainissement qui constitue un défi majeur à relever, en particulier dans les communes rurales.

Aussi, le Burkina Faso a fait de l'accès à l'eau un des axes stratégiques de son Plan National de développement économique et social (PNDES) 2016 – 2020, qui consacre un objectif entier à l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité.

Malgré des efforts importants des acteurs burkinabè et de leurs partenaires dans ces secteurs, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural n'est que de 65% et seulement de 12% pour l'assainissement. La Région des Hauts Bassins dans laquelle intervient le projet du Grand Narbonne est en dessous de la moyenne nationale, avec un taux d'accès à l'eau potable de 49% en 2015 et de 11,9% en matière d'assainissement.

Par ailleurs, le processus de décentralisation débuté au Burkina Faso depuis plusieurs années est un enjeu essentiel pour l'ensemble des acteurs engagés dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Avec l'apparition des communes rurales en 2006 et le transfert des compétences eau et assainissement de l'Etat vers les communes en 2009, ces dernières jouent désormais un rôle incontournable dans la gestion de ces services essentiels à l'échelle locale.

Néanmoins, les communes ont une faible capacité financière qui les empêche de disposer des services techniques compétents et de recruter du personnel qualifié pour les gérer.

Aujourd'hui pour le Grand Narbonne et ses partenaires techniques et financiers, la commune de MONTREDON DES CORBIERES, les sociétés BRL Exploitation et VEOLIA et la Fondation VEOLIA, les accompagner, à travers un renforcement de capacités et un partage de compétences et d'expertise, est un enjeu majeur à relever.

Dans ce cadre, le nouveau programme triennal 2020 – 2022, d'un montant d'un million € (+25 000 € consacrés à l'évaluation finale du programme), vise à renforcer le service public de l'eau et de l'assainissement sur les communes rurales burkinabè de BEREBA, KOUMBIA et LENA, par :

- L'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement : renforcement / extension des AEPS existants et réalisation d'infrastructures d'eau et d'assainissement
- L'appui à la bonne utilisation des latrines et la sensibilisation aux pratiques d'hygiène,
- L'appui à la gouvernance du secteur par le renforcement des capacités du service communal et le développement d'une gestion pérenne du service local de l'eau et de l'assainissement.

Afin d'organiser ce nouveau programme triennal de coopération décentralisée entre les différents partenaires, il convient de conclure différentes conventions, dont une convention cadre de partenariat entre le Grand Narbonne et la société BRL Exploitation qui s'engage pour la première fois aux côtés des différents partenaires.

En effet, le Grand Narbonne a sollicité la société BRLE, un de ses partenaires sur le territoire communautaire en matière d'eau et d'assainissement. Dans le cadre de ce nouveau projet de coopération décentralisée, cette entreprise dispose d'une expertise et de compétences confirmées à l'échelle internationale, en matière de construction et de gestion des infrastructures dans ces domaines.

Cette convention de partenariat précise notamment les conditions de la participation financière et technique de la société, ainsi que son rôle aux côtés du Grand Narbonne au sein des différentes instances de suivi et de pilotage.

C'est le premier programme de coopération décentralisée porté par le Grand Narbonne qui met autant l'accent sur l'assainissement en suivant le rythme observé de développement des villages et qui concentre ses efforts sur les équipements en assainissement des structures collectives (écoles, dispensaires), choisis en fonction de leur acceptabilité, leur impact sur l'environnement et leur potentiel de transmission d'exemple aux autres villages.

Plusieurs autres conventions complèteront ce dispositif contractuel :

- Une convention cadre de coopération décentralisée entre les collectivités publiques partenaires, le Grand Narbonne, la commune de MONTREDON DES CORBIERES et chacune des communes rurales burkinabè de BEREBA, KOUMBIA et LENA,
- Une convention cadre opérationnelle du projet de coopération décentralisée « Accès, gestion et qualité de l'eau et de l'assainissement dans les communes rurales de BEREBA, KOUMBIA et LENA au Burkina Faso (région des Hauts Bassins, provinces de TUY et HOUET) » entre le Grand Narbonne, la commune de MONTREDON DES CORBIERES, chacune des communes rurales burkinabè de BEREBA, KOUMBIA et LENA, l'ADAE, la Société BRL Exploitation et la Fondation VEOLIA ;
- Une convention financière entre l'AFD et le Grand Narbonne,
- Une convention financière entre l'Agence de l'Eau et le Grand Narbonne,
- Une convention de rétrocession des fonds à l'ADAE entre le Grand Narbonne, les 3 communes burkinabè et l'ADAE,
- Une convention de mécénat entre la Fondation VEOLIA et l'ADAE

Vu la loi N°2005-95 du 9 Février 2005 dite loi Oudin Santini relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des Agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement,

Vu la loi N°2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale,

Vu la loi N°2016-1657 du 5 décembre 2016 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des outre-mer dans leur environnement régional,

Vu les articles L.1115-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les engagements internationaux de la France en matière de coopération décentralisée et notamment au Burkina Faso,

Considérant la mise en œuvre et la promotion des droits universels de la personne et des libertés publiques,

Considérant le droit à l'homme à l'eau potable et à l'assainissement reconnu par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2010,

Considérant le manque d'accès à une eau potable et à un environnement assaini pour plus de 2,5 milliards de personnes dans le monde,

Considérant la richesse des échanges humains, professionnels, scientifiques et pédagogiques intégrés dans les programmes de coopération décentralisée,

Considérant la nécessité d'échanger sur les innovations, les savoirs et les pratiques à travers le monde et l'intérêt de faire connaître les propres avancées de l'agglomération, dans un monde en perpétuel mouvement,

Considérant la contribution de l'agglomération au développement de relations partenariales des entreprises du territoire dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des filières porteuses du territoire et utiles pour le développement de la région de Bobo Dioulasso et du Burkina Faso,

Vu en Commission 1 du 3 février 2020,

Par 63 voix pour et 5 abstentions, le Conseil décide :

- D'approuver les termes de la convention telle que ci-annexée ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ladite convention.

Pièce jointe à la délibération :

Projet de convention de partenariat entre le Grand Narbonne et la société BRL Exploitation

**Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : |PREF|
et de sa publication
le : |AFF|**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

